

# CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny  
1015 Lausanne

## Procès-verbal

### Séance ordinaire du 22 mai 2008

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

**Présidence :** Professeur Jean-Pierre Dauwalder  
**Secrétaire :** Mme Claudia Mignot Bechikh

**Direction :** M. Dominique Arlettaz, recteur  
Mme Danielle Chaperon, vice-recteur  
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur  
M. Philippe Moreillon, vice-recteur  
M. Marc de Perrot, secrétaire général

**Excusé :** M. Jacques Lanarès, vice-recteur

**Doyens :** Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres  
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie  
M. Bernard Voutat, SSP  
M. Lucas Baumgartner, FGSE  
M. Patrick Francioli, FBM

**Excusés :** Mme Suzanne de Treuille, HEC  
M. Laurent Moreillon, Droit

### Présents :

Adam Jean-Michel, Antonakis John, Binetti Vincent, Bonetti Josiane, Dauwalder Jean-Pierre, Erb Maritza, Favre Anne-Christine, Felli Romain, Gaillard Benoît, Girardin Florent, Etienne Gisel, Goudet Jérôme, Guignard Marie-Thérèse, Herr Winship, Hochard Cyril, Ivens Björn, Keller Eric, Landolt Jean-François, Landrove Juan Carlos, Leresche Jean-Philippe, Ljubibratic Sarah, Mignot Claudia, Mudry Jonathan, Nuzzo Elena, Palazzo Guido, Péclard Antoine, Schild Laurent, Simond Marc, Tecon Robin, Tétaz Frédéric, Vejnovsky Boris, Vennemann Torsten (32)

### Excusés :

Barclay Dylan, Dupasquier Bruno, Gilliard Nicolas, Grisel Etienne, Joseph Jean-Marc, Kemlin Alexandre, Panese Francesco, Emmanuel Reynard (8)

**Ordre du jour**

1. Formalités :
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption du PV de la séance du 24 avril 2008
  - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
  - de la Direction
  - du Bureau
  - des Commissions
3. Interpellation de M. Benoît Gaillard et réponse de la Direction
4. Budget 2009
5. Informations sur le Plan de Développement
6. Divers et questions

\* \* \* \*

Le Président, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, ouvre la séance à 16h15 en souhaitant la bienvenue à tous. Le quorum est atteint.

**1. Formalités**

**Désignation des scrutateurs**

Monsieur Antoine Péclard et Monsieur Cyril Hochard sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

**Adoption du PV de la séance 24 avril 2008**

À la demande de la Direction, des corrections aux pages 4, 5 et 7 sont à faire figurer au présent PV.

Page 4 :

« un déficit de 9 Mios » au lieu de 7 Mios.

« finalement la dissolution du FRI a été de CHF. 6.3 Mios, à terme il serait souhaitable que le déficit budgétaire soit de l'ordre de CHF. 4 Mios. »

Dernier paragraphe : « ont augmenté de 10 Mios entre 2007 et 2008 » au lieu de 22 Mios.

Page 5 :

3<sup>ème</sup> alinéa : « Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz répond que chaque faculté peut au 1<sup>er</sup> janvier utiliser les montants inexploités à concurrence de 2 % de son budget, groupes 30 et 31. Le reste est attribué au FRI. »

Dernier alinéa : « Conseil d'Etat » au lieu de Grand Conseil.

Page 7 :

« algorithme » (correction d'orthographe)

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV est adopté.

**Adoption de l'ordre du jour**

Un membre de la Faculté de théologie devant s'absenter en cours de séance, il a été décidé de faire passer l'interpellation de Monsieur Benoît Gaillard et la réponse de la Direction avant le budget 2009.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté.

**2. Communications****- de la Direction**

Le Recteur, le Professeur Dominique Arlettaz commence par l'audit de l'OAQ qui a eu lieu la semaine dernière. Depuis 2003 les universités suisses doivent mettre en place un système qualité et l'OAQ est l'organe fédéral qui a pour mission de vérifier que ce système soit en place et fonctionne. Le premier tour de ces audits a eu lieu en 2003-2004 et sera répété tous les quatre ans.

Concernant la période 2007-2008, un gros travail a été effectué par la COVER et les services de la Direction. Un rapport d'autoévaluation a été présenté à l'OAQ qui a ensuite désigné des experts. Ces derniers étaient en visite à l'UNIL durant trois jours et ont posé des questions pour clarifier ce rapport et entendre une centaine de personnes.

Plusieurs éléments laissent à penser que l'issue de ce rapport sera très satisfaisante. Si la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux universités rentre en vigueur, il sera explicitement mentionné que les subventions fédérales ne peuvent être accordées qu'à des universités qui auraient passé avec succès l'expertise de l'OAQ. C'est pour l'instant une possibilité faite à la Confédération via la CUS de modifier le niveau des subventions fédérales. Pour rappel, lors de l'audit 2003-2004, il était stipulé que l'université pouvait continuer de percevoir des subventions de la Confédération.

Le Recteur nous rappelle que vendredi prochain aura lieu le Dies Academicus. Il sera, cette année, organisé en même temps que le week-end des portes ouvertes de l'UNIL consacré aux « Mystères de l'Université ». À cette occasion, près de 2'400 enfants sont attendus.

**- du Président**

Le Président nous informe que Monsieur Jonathan Mudry, représentant étudiant FBM, part étudier à l'étranger l'an prochain. Il est remplacé par Madame Anaïs Luyet (FBM). Le Conseil adresse à M. J. Mudry, plein succès pour la suite de ses études.

**- des Commissions**

Pas de communication des Commissions.

**3. Interpellation de Monsieur Benoît Gaillard et réponse de la Direction**

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, le Président souligne que dans ce contexte, l'article 29 de la LUL, alinéa G, prévoit que c'est le Conseil de l'Université qui adopte l'organisation de l'Université en facultés sur proposition de la Direction. La parole est donnée au Recteur.

L'interpellation « **Avenir de la faculté de théologie et sciences des religions** » déposée par Madame Elena Nuzzo (SSP) et Messieurs Benoît Gaillard (Lettres), Frédéric Tétaz (Lettres), Grégory Patthey (SSP) est annexée au présent PV (annexe 1).

**La réponse de la Direction** est donnée en lecture lors de la séance et est annexée au présent PV (annexe 2).

Au terme de la lecture, le Président propose de passer la parole aux initiateurs de l'interpellation, puis au Doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions, le Professeur Pierre-Yves Brandt et enfin d'ouvrir le débat à tous.

Monsieur Benoît Gaillard remercie la Direction de sa réponse, mais préfère s'exprimer après avoir notamment entendu le Doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions.

Monsieur le Doyen Pierre-Yves Brandt s'exprime.

Tout d'abord, il souligne que l'intention de faire évoluer les choses vient de la Direction. Du point de vue de la Faculté, personne n'aurait spontanément pris l'initiative de s'embarquer dans un projet de ce type car les visions de la question sont plus locales. En sa qualité de doyen, il a reçu pour mission d'étudier un scénario d'évolution et c'est un processus plutôt complexe car il faut discuter avec les doyens de deux autres Facultés qui évoluent dans des configurations et des statuts très différents de l'UNIL.

Sa tâche, dans ce processus, est de trouver continuellement des thèmes de discussion communs aux trois Facultés. Par ailleurs, il souligne que trop de paramètres sont encore mal définis. Dans tous les cas, les partenaires concernés doivent continuer de communiquer car c'est au travers des prises de positions des uns et des autres que l'on parviendra à mieux comprendre le terrain sur lequel on évolue.

Le Doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques, le Professeur Bernard Voutat prend la parole.

Sa première question porte sur la procédure et le calendrier. Il comprend qu'il y ait un projet à l'étude avec une échéance à la fin de cette année civile ce qui lui semble court pour traiter toutes ces questions.

Toutefois, imaginons qu'in fine le processus aboutisse, est-ce que cela signifie une décision du Conseil de l'Université, entendu que la Faculté de théologie et des sciences des religions disparaîtrait au profit de cette nouvelle institution, et en complément se pose la question du périmètre de la nouvelle institution à mettre en place. Quelle est l'instance compétente pour déterminer le périmètre, c'est-à-dire, est-ce que ce sont les personnes qui appartiennent ou non à cette institution qui en feront partie ?

La seconde question porte sur le fond : quel est le degré d'indépendance des trois Facultés par rapport à l'église ? Il rappelle que le souhait de la Direction est que leur indépendance reste et soit au moins aussi grande qu'actuellement.

Au sujet de la procédure et du calendrier, le Recteur répond que les trois rectorats n'ont pas fixé d'échéance. Si le modèle retenu se réalisait, cela n'impliquerait pas la disparition de la faculté. Elle deviendrait en réalité commune à trois universités. Il s'agirait de modifier probablement le règlement interne de l'Université, puisque, comme l'a rappelé le Président, la compétence d'organiser en faculté revient au Conseil de l'Université sur proposition de la Direction.

Cette faculté unique serait aussi l'objet de décision dans les autres universités et actuellement les procédures ne sont pas connues. A Genève par exemple, c'est le Grand Conseil qui est compétent, mais sous peu, une nouvelle loi sera proposée en votation. Si celle-ci est acceptée, le Grand Conseil perdrait la possibilité de s'exprimer sur la question.

Concernant l'indépendance par rapport à l'Eglise ; actuellement la Faculté de théologie et des sciences des religions a une indépendance forte par rapport à l'Eglise avec pour seule réserve que lors des nominations de professeurs en section de théologie, un représentant de l'Eglise soit présent au sein de la Commission de présentation.

La situation est différente à Genève. Sa dépendance est beaucoup plus marquée puisqu'elle dépend d'une fondation liée à l'Eglise.

Une des craintes exprimée lors des débats est que cette question de dépendance ou non soit modifiée par le projet commun. Il est vrai que les rectorats ont voulu donner une impulsion et qu'il reste beaucoup de difficultés à surmonter, mais c'est ainsi que l'avenir devrait être vu faute de quoi, il serait plutôt négatif.

Mettre en place des cursus prend du temps. Pour mémoire, il y a quatre ans était organisé le Master en commun sur les trois sites et sa réalisation a pris un à deux ans.

Reste que lorsque le projet sera sur la table du Conseil des rectorats, peut-être estimeront-ils que ce projet est trop ambitieux ou qu'il doit être modifié ou même qu'il soit le bon. Les trois rectorats apporteront toute l'attention nécessaire et seront vigilants sur la question de l'indépendance.

La Doyenne de la Faculté des lettres, la Professeure Anne Bielman Sanchez, fait remarquer qu'en Faculté des lettres, l'Histoire des religions est une discipline interne et qu'à ce titre, le Décanat de la Faculté des lettres souhaite être partenaire de la discussion pour qu'on lui demande son avis sur le sujet. S'il y avait remodelage des cursus, il y aurait une incidence sur le règlement et sur les plans d'études.

Le Recteur confirme qu'avant la prochaine séance du Conseil des rectorats, la Faculté des lettres sera entendue ainsi que les autres partenaires, probablement courant juin déjà.

Monsieur Romain Felli aimerait savoir si le coût moyen des étudiants en théologie comprend aussi les étudiants en science des religions ou est-ce possible de distinguer les deux coûts ? Si oui, est-ce que le coût moyen d'un étudiant en théologie est équivalent à celui d'un étudiant en science des religions ?

Le Recteur mentionne qu'il y a une publication sous le site suivant :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=3131>.

Dans ce rapport, il n'y a pas de découpage facultaire. Ce sont des découpages par disciplines ou par grands domaines d'étude.

Il est mentionné entre autres que les coûts ont notablement diminués grâce à la collaboration dans le cadre du triangle AZUR. Madame la Vice-rectrice Danielle Chaperon précise que la comptabilité analytique tient compte des enseignements qui sont partagés avec d'autres facultés et qui s'intègrent avec d'autres cursus. Ces coûts, une fois consolidés, feront apparaître qu'un coût à Lausanne d'un étudiant en théologie et en science des religions est inférieur à celui de Neuchâtel ou Genève.

Cependant, cela reste encore beaucoup plus élevé que n'importe quel coût d'un étudiant en Sciences Humaines, ils peuvent même atteindre les coûts d'un étudiant en Sciences Naturelles.

Si l'on souhaite attirer un nouveau public, augmentant ou pas les ressources, incidemment, on fait baisser les coûts. Mais le coût n'est pas l'objectif premier. Le souhait est d'avoir de nouveaux étudiants, de nouveaux cursus et une visibilité plus grande. Il y a à l'UNIL un vivier de savoirs qui peut intéresser beaucoup de personnes, mais il n'est pas développé du fait de la présence de doublons.

Le Doyen Pierre-Yves Brandt intervient au sujet de la comptabilité analytique à Lausanne qui distingue l'étudiant en théologie de l'étudiant en science des religions. En effet, les coûts sont très proches. On pourrait même croire que, parce qu'il y a beaucoup plus d'étudiants en science des religions, on pourrait se passer de quelques étudiants en théologie pour faire baisser encore plus les coûts.

Or, il se trouve que pour diverses raisons, un étudiant en science des religions coûte aussi cher car beaucoup de cours sont mutualisés.

Quoi qu'il en soit, ces étudiants en science des religions doivent être défendus. Dans le fonds, il ne s'agit pas que d'une question de coût mais d'un choix placé à un autre niveau : celui de dire que c'est important d'avoir à l'intérieur de l'université une étude du champ religieux qui soit visible par un parcours d'études même si cela a un prix ou même s'il ne devait plus y avoir d'étudiants en théologie. C'est surtout important pour des raisons de politiques académiques.

Le Professeur Pierre Gisel dit que cette question des coûts est compliquée. D'ailleurs, souvent les questions ne sont pas toujours adéquates. Il faut considérer que la faculté est aussi un prestataire de services. Il y a beaucoup d'étudiants issus d'autres facultés, voire de l'EPFL, et il se demande de quelle manière tout cela est calculé. Il faut dire que le religieux intéresse, bien que les traditions porteuses sont en perte de vitesse. Il intéresse mais pas au point d'en faire sa profession et c'est donc à cause de cela que cette faculté est devenue une Faculté de services.

Le Recteur dit que toutes ces interactions sont prises en compte dans la comptabilité analytique. Ni la Direction, ni le Conseil des rectorats n'ont l'intention de diminuer les coûts. Il dit simplement que ces coûts sont publiés et perçus par les Autorités politiques.

Madame Sarah Ljubibratic demande s'il ne serait pas envisageable finalement de rattacher la faculté de théologie et des sciences des religions à une autre faculté de l'UNIL, ceci considéré d'un point de vue thématique. Elle souligne aussi que les étudiants en science des religions souhaiteraient pouvoir s'associer en une association indépendante de celle des étudiants en théologie et science des religions. Il y a un fort désir d'être rattaché au centre des institutions mais en son nom propre.

Pour le recteur, un rattachement à une autre faculté est tout à fait envisageable. Tout est possible mais pas maintenant. D'abord on examine complètement ce modèle. C'est l'intention des trois rectorats.

Les étudiants du DIHSR peuvent naturellement fonder une association, mais en dépit de cela, la Direction avait l'intention de s'entretenir avec tous les partenaires, y compris ces derniers. Il y a à l'UNIL des associations mais aussi des organes qui ont des compétences. Les Conseils de Facultés par exemple, peuvent s'exprimer sur la question.

Le Professeur Pierre Gisel remarque qu'on ne peut pas réellement approfondir la question dans ce Conseil. Les trois facultés concernées ont des profils tout à fait différents. Selon lui des questions comme « qu'est-ce qu'étudier le religieux aujourd'hui ? » n'ont pas été posées. Le groupe des trois recteurs lui semble par ailleurs être un groupe vraiment restreint, une part non négligeable d'acteurs manquent encore pour mener à bien ce débat.

Le Recteur estime que le débat est plutôt vif à Lausanne ce qui n'est pas le cas à Genève et Neuchâtel. Bien sûr les trois doyens ont reçu un mandat qui a initié un certain nombre de discussions internes à leur faculté. Pour l'instant, c'est surtout à Lausanne que le débat a lieu. Il rappelle qu'il n'y aura pas de projet si aucun des trois partenaires ne parvient à une vision commune.

Le Doyen Bernard Voutat a été lui-même confronté à l'intérieur de sa faculté à un problème de restructuration, avec des tensions internes. Cependant, du point de vue de la méthode, il pense que la question du périmètre de l'Unité doit être une question ouverte tout au long du processus. On voit bien qu'en ce moment, c'est ce qui préoccupe. Cette question est-elle « tranchée » dans le plan d'action de la Direction ? A entendre le Recteur, cela semble être encore nuancé. Il faudra probablement restructurer au niveau romand, mais ces périmètres doivent être discutés.

Le Doyen Pierre-Yves Brant dit que la représentation que nous nous faisons de ce qui se discute ou pas dans la faculté mérite un petit correctif. Quand il est arrivé dans la faculté, il y a dix ans, il régnait des tensions à ce moment-là qui étaient tout aussi graves que celles d'aujourd'hui. Entre temps, un autre moment de tensions a émergé et il a fallu travailler à la construction de deux sections, ce qui a permis aux personnes, finalement, de mieux travailler.

Par définition même parler de théologie et de science des religions, c'est parler de tension dès le départ. On peut se poser la question de savoir s'il faut maintenir les personnes de théologie et celles des sciences des religions ensemble. Est-ce que ces tensions sont constructives ou pas? indépendamment du débat, les étudiants rencontrés sont contents des enseignements, ils sont également contents des services fournis et il faut dire que le travail effectué par la faculté est de bonne qualité tant au niveau de la recherche qu'au niveau de l'enseignement.

Monsieur Romain Felli estime qu'on touche à présent le cœur de la question où il apparaît clairement qui s'agit d'une problématique d'ordre épistémologique.

Il s'agit de se demander si la théologie et les sciences des religions, un peu comme la sociologie et l'anthropologie, utilisent des méthodes différentes ou si ces deux branches reposent sur des postulats qui sont épistémologiquement différents et relativement incompatibles.

Les sciences des religions étant une science sociale et la théologie repose sur un postulat d'ordre métaphysique. Il n'y a qu'à Lausanne où sont mélangés les deux branches, de ce fait, cela va bien au-delà de simples divergences d'opinion.

Est-ce que les Rectorats sont conscients de cette distinction ?

Le Recteur répond par l'affirmative.

Pour clore ce débat, c'est un des initiateurs de la question, en la personne de Monsieur Benoît Gaillard qui s'exprime.

Selon lui la discussion a pris une tournure quelque peu décevante comme c'est malheureusement souvent le cas dans les délibérations du Conseil sans qu'on sache réellement pourquoi. Il aurait préféré que le débat se passe entre les membres du Conseil et non pas uniquement avec la Direction. Pour s'être bien renseigné, il sait qu'il y a bien plus de positions qui s'opposent que celles qu'on entend dans ce Conseil ce soir. Malgré tout, il ressort qu'à l'occasion de ce débat, beaucoup de tensions profitent de s'afficher ouvertement. Rien de nouveau, leurs présences remontent à la création du DIHSR. Dans quelle mesure ne pourrions-nous pas considérer que ce débat ne concerne pas le plan de fusion de la Fédération de théologie mais qu'il concerne le diagnostic que l'on peut réellement poser sur ce qu'est actuellement la faculté de théologie et des sciences des religions. Quelles sont les tensions évoluant en son sein et pourquoi sont-elles aussi virulentes ?

Ou alors..., M. Benoît Gaillard pose la question de façon un peu provocante à la Direction : admettons que la faculté de théologie et des sciences des religions fonctionne très bien, la seule question au fond, c'est de savoir comment la développer plus encore ?

La Direction répond qu'il y a, d'une part, un processus de fusion et qu'il y a, d'autre part, un questionnement au sujet du bon fonctionnement de cette Faculté. Il est vrai qu'en donnant une impulsion pour analyser ce développement, les équilibres ont forcément été perturbés, suscitant craintes et tensions. Le Professeur Pierre Gisèle a justement mentionné qu'il faut s'interroger sur ce qu'est le religieux de nos jours. Renforcer la collaboration interuniversitaire semble être utile et il est clair que le fonctionnement de la faculté en sera modifié. Mais attention, plus que d'en débattre au sein du Conseil, il est impératif que le débat se produise en faculté.

Le Président souligne que le Conseil adresse effectivement beaucoup de questions à la Direction, reste qu'il ne subsiste pas beaucoup de discussions permettant d'alimenter le débat.

Il est en effet pas aisé pour la Direction d'initier des changements dans cet univers « vivant » qu'est le nôtre et qui perturbe des équilibres. Mais c'est néanmoins l'une de ses missions. Le Président souligne que la Direction doit encore affiner son écoute car certains dans la Communauté pensent qu'ils ne sont pas assez entendus. Il insiste également sur la nécessité d'avoir des références claires car on a beaucoup parlé de chiffres et de comptabilité analytique, sur lesquelles tout le monde devrait pouvoir être d'accord. Nous avons peut-être aussi la chance dans ces changements d'organisation de développer des perspectives nouvelles qui peuvent, à plus longs termes, être tout à fait fructueux. Apprenons à communiquer vis-à-vis de l'extérieur, l'Université est une structure vivante, elle évolue et elle développe aussi des choses intéressantes pour l'avenir.

L'an prochain, le Conseil de l'UNIL sera sans doute à nouveau sollicité quand une solution aura été élaborée et proposée par la Direction. Le débat d'idées doit continuer.

#### 4. Budget 2009

Le Président de la Commission des Finances et de Gestion, le Professeur Laurent Schild, lit son rapport devant le Conseil et lui recommande d'approuver cette proposition budgétaire 2009. Une copie est annexée au présent PV (annexe 3).

Commentaires du Recteur :

Le budget est construit sur une augmentation de la demande à l'Etat de Vaud en termes de subvention cantonale de CHF 10 Mios qui se conclue lui-même par une augmentation du budget de CHF 15 Mios. En effet, nous passons d'un budget de CHF 359 Mios à un budget de CHF 374 Mios. Cette augmentation permet, d'une part, d'indexer les salaires et, d'autre part, d'absorber les différentes remarques qui ont été faites par le rapporteur. Enfin, elle permet une hausse des budgets de toutes les facultés négociée avec les Décanats. Elle crée aussi une réserve de CHF 3.35 Mios pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Ces montants sont structurels. Il se peut que ce budget soit un peu ambitieux comme l'a énoncé le rapporteur et il n'est pas exclu que nous n'obtenions pas la totalité de notre demande. Il faut noter que ce budget est construit avec un déficit de CHF 2.6 Mios et la dissolution du Fonds de Réserve et Innovation (FRI) s'élève au même montant.

En 2007, ce déficit était de CHF 9 Mios et en 2008 il est de CHF 4 Mios. Si nous n'obtenons pas de l'Etat ce que nous lui demandons, nous pourrions dissoudre encore un peu plus le FRI.

Intervention du Doyen de la Faculté de biologie et médecine, le Professeur Patrick Francioli.

A la lecture du rapport faisant suite aux entretiens budgétaires de la Faculté de biologie et médecine, il n'est pas fait mention d'une réserve qui a été émise concernant la subvention dont le CHUV est le bénéficiaire. Il n'est actuellement pas possible d'avoir un budget académique car les coûts ne sont pas bien identifiés. L'année dernière, il y a déjà eu quelques divergences de vision entre le CHUV et l'UNIL concernant cette subvention. Normalement, la subvention telle qu'elle est prévue, devrait couvrir l'ensemble des besoins du CHUV. Néanmoins, le Doyen Patrick Francioli aimerait que cette subvention et ce budget fassent l'objet d'une discussion au niveau du Conseil de Direction du CHUV car personnellement, il ne dispose pas de tous les éléments.

Le Recteur répond que c'est le coût de l'enseignement et de la recherche fournis par le CHUV qui fait l'objet d'une subvention de l'UNIL (pour 2008 : CHF 102 Mios). Ce montant figure au budget de l'Université et il est ensuite versé sous forme de subvention au CHUV. La subvention était de CHF 101 Mios en 2007 et lorsqu'il a fallu négocier le budget, l'Etat ne nous a donné ni une indexation, ni une augmentation quelconque. Nous avons donc dû, sur l'ensemble du budget de l'UNIL, dégager les moyens pour indexer la subvention. Il n'a pas été possible de dépasser le million.

Pour cette année, le budget prévoit une indexation et une augmentation selon les normes de l'Etat pour la croissance (imposé à tous les services de l'Etat) et cela figure explicitement et de façon séparée dans la demande de subvention qui est faite à l'Etat.

Le vote que va faire le Conseil de l'UNIL au sujet de ce budget va venir en appui à la demande de subvention de la Direction.

Toutefois, au vu du respect impératif des délais, la demande est donc déjà partie à l'Etat.

Il faut savoir que les instructions budgétaires nous sont parvenues le 5 mai dernier et la demande devait être déposée le 10. Le budget de l'Université vient comme annexe à cette demande. Le rôle de l'Etat est de trancher cette subvention de CHF 102 Mios. Depuis l'an passé, nous devons informer l'Etat de ce montant qui est très important car auparavant cela figurait au budget du Département de la Santé et de l'Action Sociale.

Le Président Jean-Pierre Dauwalder voudrait savoir pourquoi, cette année, le document montrant la différence entre le budget structurel et le budget conjoncturel n'a pas été annexé à la proposition budgétaire ? Il y a CHF 3.5 Mios qui sont prévus pour la réalisation du Plan stratégique et nous ne savons pas bien comment seront affectées les sommes. Ce document reste-il désormais en main de la Direction seule ?

Le Recteur répond que les réallocations effectuées pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sont structurelles. Il n'existe plus de budget conjoncturel. C'est effectivement la Direction qui décide de l'allocation de ces ressources. Toutefois, il y a eu une séance avec la Commission des Finances et de Gestion en mars dernier où a été longuement présenté en détail tout ce qui a été décidé pour 2008.

Pour 2009, il faut attendre d'avoir le budget définitif avant de procéder à des réallocations. Les ressources sont accordées aux facultés et au Centre, en fonction des objectifs prioritaires du Plan stratégique.

En automne prochain, le Conseil de l'UNIL aura à débattre du Plan de développement et, à cet effet, la Direction donnera quelques intentions générales en termes de réallocations de moyen par rapport aux objectifs.

Le Président procède ensuite à la votation :

Le budget 2009 est approuvé à l'unanimité par le Conseil de l'Université.

Le Président adresse, au nom du Conseil, ses remerciements à la Direction et au Service Financier pour l'élaboration budgétaire. Il adresse également ses remerciements à la Commission des Finances et de Gestion pour l'examen du budget 2009.

## **5. Information sur le Plan de Développement**

Le Recteur reprend la parole : à l'art. 4 du RALUL sont déclinés les objectifs du Plan de développement en vue de sa réalisation. Il est adopté par le Conseil de l'UNIL après l'adoption du Plan stratégique par le Grand Conseil. Pour rappel, ce dernier a approuvé le Plan de développement le 5 mars dernier, la Direction s'est ensuite mise au travail et va, pour chacun des objectifs, produire une fiche d'une à deux pages qui rappelle l'intention et quels sont les mesures et les éléments qui permettent de vérifier leur réalisation. Il a été décidé de distinguer deux types de fiches; certaines sont des intentions, d'autres sont des projets. Le nombre de fiches qui sera proposé est de 47. Il faudra également intégrer dans ce processus les objectifs fixés par le Conseil d'Etat.

**6. Divers et questions**

L'interpellation du Professeur Jean-Michel Adam figure en annexe du présent PV (annexe 4).

Le Recteur fournit la réponse suivante : Il n'y a pas de contradiction entre le dernier élément de la page 30. Manifestement le contenu a été sorti de son contexte. Une des réalisations est de créer justement un organe de contact politique ; pour exemple, cette année nous venons d'avoir au Grand Conseil un vote sur le Plan stratégique qui a été accepté à l'unanimité. Un mois plus tard, le Recteur s'est rendu une fois de plus au Grand Conseil pour entendre le débat sur le déblocage du crédit pour la transformation de l'usine Leu. Débat rapidement expédié et qui a lui aussi fait l'unanimité. L'opération coûterait tout de même CHF 114 Mios.

Rester en contact avec les politiciens qui nous allouent des subventions est une priorité pour la Direction.

La loi sur l'Université dit entre autres, qu'une de ses missions est de stimuler le débat de société. Elle peut donc donner son avis, mais celui-ci doit être crédible. La LUL, à son art. 3, confère aussi à l'Université la mission d'avoir un devoir d'objectivité. Il faut distinguer deux choses. Tout d'abord, les interventions des membres de la Communauté universitaire qui s'expriment en leur nom propre et qui bien sur ont une totale liberté de parole. Ensuite, il y a les positions de l'Université où apparaît un devoir de neutralité sur des aspects politiques. Font exception, naturellement, toutes incursions politiques impliquant directement la gestion de l'Université.

\* \* \*

La séance est levée à 18h.25.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Claudia Mignot Bechikh

Lausanne, le 8 août 2008

**Annexe 1.****Interpellation****Avenir de la faculté de théologie et sciences des religions**

Benoît Gaillard (Lettres), Frédéric Tétaz (Lettres), Elena Nuzzo (SSP), Grégory Patthey (SSP)

Le projet de fusion de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, de la Faculté autonome de théologie protestante de Genève et de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) de l'Université de Lausanne a suscité de vifs débats au sein de l'Université comme à l'extérieur. Il ravive notamment la question de la place au sein de l'Université d'un enseignement aussi clairement confessionnel que celui qui est dispensé dans certains cours de la section de théologie au sein de la FTSR. Mais il met aussi en question le rapport entre les deux membres du couple lausannois, théologie et sciences des religions, qui fait ménage commun dans une unique faculté.

A cette occasion, d'anciennes revendications se sont à nouveau faites jour. Alors que les uns demandent le divorce, d'autres veulent entériner le partenariat. Que la théologie et les sciences des religions relèvent toutes deux du "fait religieux", ou qu'elles soient régies par des présupposés radicalement opposés, une certitude demeure: le nouveau projet de rapprochement présenté par les rectorats du Triangle azur révèle la précarité de l'équilibre actuel entre théologie et sciences des religions en FTSR.

Sans prendre position sur le fond de la question, les soussignés demandent à la Direction:

-de justifier le plan de rapprochement entre les facultés romandes de théologie annoncé ces derniers mois ainsi que d'explicitier son impact concret sur l'offre d'enseignement dans les différentes filières concernées

-d'évaluer la faisabilité d'un éventuel déplacement de la section de sciences des religions dans une autre faculté et/ou de la modification du statut du DIHSR

-d'indiquer le calendrier prévu pour le rapprochement des trois facultés

Ils posent en outre les questions suivantes:

-quel rôle la Direction imagine-t-elle conférer au DIHSR et aux sciences des religions en général au sein de l'entité qui succèdera à la Fédération des facultés de théologie?

-dans quelle mesure la Direction a-t-elle consulté les personnes et corps concernés en FTSR avant de négocier le plan de rapprochement avec les autres universités?

-quel est l'avis de la Direction quant au débat public causé par l'annonce de ce rapprochement et quelles conclusions en tire-t-elle?

**Annexe 2.**

**Réponse à l'interpellation intitulée  
"Avenir de la Faculté de théologie et de sciences des religions"  
déposée par Madame et Messieurs  
Elena Nuzzo, Benoît Gaillard, Frédéric Tétaz et Grégory Patthey**

L'avenir de la Fédération des facultés de théologie du Triangle AZUR est un enjeu majeur pour l'Université de Lausanne puisqu'il aura des conséquences directes sur l'ensemble des activités de sa Faculté de théologie et de sciences des religions, qui, rappelons-le d'emblée, est au cœur de l'histoire de l'UNIL. La Direction attache une grande importance à cette question et a tenu informé le Conseil de l'Université. Ce point a fait l'objet d'une communication lors de la séance du 15 novembre 2007 et, au cours de la séance du 28 février 2008 consacrée au positionnement stratégique de l'UNIL dans le paysage national des Hautes Ecoles, le Recteur a expliqué longuement les difficultés, les ambitions et les éventuelles solutions retenues pour l'avenir de cette faculté.

**1. Les auteurs de l'interpellation demandent à la Direction de justifier le plan de rapprochement entre les facultés romandes de théologie annoncé ces derniers mois ainsi que d'explicitier son impact concret sur l'offre d'enseignement dans les différentes filières concernées.**

La Direction tient d'abord à préciser que l'évolution de la Fédération des Facultés de théologie fait partie des priorités inscrites dans le plan stratégique de l'UNIL: en effet, la stratégie de l'UNIL est construite dans une logique de partenariat et la collaboration AZUR en matière de théologie est explicitement mentionnée comme une priorité de l'UNIL (cf. Réalisation 3.7.2). La Direction est heureuse d'expliquer ses intentions au Conseil de l'Université.

Il faut d'abord rappeler le contexte. Lors de l'introduction du processus de Bologne dans les universités suisses, les Facultés de théologie des universités du Triangle AZUR ont constaté qu'aucune d'entre elles n'avait la capacité de mettre en place seule un bachelor et un master en théologie. Elles ont donc entrepris une démarche de rapprochement qui a conduit à la signature par les Doyens, les Recteurs et les Conseillers d'Etat, le 23 septembre 2004, de la Convention instaurant la Fédération des Facultés de théologie. Cette convention a été conclue pour une durée de trois ans. Son article 22 prévoit qu'au terme de cette période, les trois facultés partenaires doivent avoir procédé à une évaluation de l'accord en vue de son renforcement. Ce message a d'ailleurs été mis en évidence par les trois Conseillers d'Etat lors de la cérémonie de signature.

Près d'une année avant l'échéance de la Convention, les Rectorats ont demandé aux trois Doyens d'établir un rapport d'évaluation de la Convention. Ce rapport relève l'utilité de la collaboration en matière d'organisation du master, mais met en lumière un certain nombre de défauts et lourdeurs du système en place. Ses auteurs souhaitent une évolution de la collaboration actuelle.

*(Annexe 2 – suite)*

Certaines menaces pèsent pourtant sur les facultés de théologie, et en particulier sur la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'UNIL. La publication annuelle de la comptabilité analytique des universités suisses par les autorités fédérales souligne chaque année le coût relativement élevé des études en théologie. Cet aspect est bien connu des autorités politiques et des médias. Dans ces conditions, il est difficile d'imaginer un développement et une augmentation des ressources de la faculté. Certains, à l'interne comme à l'externe, réclament que des ressources soient réallouées à d'autres domaines d'études.

Les trois Rectorats ont examiné très attentivement cette situation et souhaitent repositionner les domaines de la théologie et des sciences des religions pour les sortir de cette posture défensive et leur permettre de viser à un développement analogue à celui de tous les autres domaines et d'en assurer une visibilité internationale en rapport avec les compétences scientifiques des chercheurs de ces facultés. C'est donc une vision ambitieuse que les Rectorats souhaitent promouvoir.

Dans cet esprit, ils ont affirmé, lors de leur séance de réflexion des 30 et 31 août 2007, une intention commune pour l'avenir de la théologie et des sciences des religions et ont exprimé leur préférence pour un modèle d'organisation. Il s'agit de créer une faculté unique commune aux trois universités et incluant dans son périmètre les domaines de la théologie et des sciences des religions. Les trois Doyens ont été chargés d'examiner ce modèle en détail.

Pourquoi ce modèle? Parce qu'il garantit un nombre d'étudiants certes encore modeste, mais supérieur à celui qui prévaut dans chacune des facultés actuelles; il met en commun les forces de trois facultés et permet donc de dégager les moyens nécessaires à mettre en place les enseignements qui font défaut aujourd'hui, comme par exemple l'étude du christianisme dans un cursus non théologique. Il ne supprime pas la présence sur chaque site de la théologie protestante dont la valeur historique et symbolique a un impact très important à l'intérieur de l'université, auprès des autorités politiques et au sein de la société. Tout autre modèle impliquerait le risque de voir délocaliser les grandes thématiques de notre faculté. Il donne une place de choix aux sciences des religions et permet ainsi de faire évoluer le profil de cette faculté pour répondre mieux aux attentes actuelles de la société.

Pour atteindre l'objectif visé, il faut :

- rationaliser l'enseignement en évitant tout doublon de cursus, et créer de nouveaux cursus ou enseignements susceptibles d'attirer un nouveau public,
- réorganiser la structure interne de cette future faculté unique, en particulier découper la faculté en unités qui permettent la meilleure synergie possible entre les chercheurs en fonction de leurs thématiques,
- simplifier les organes de gouvernance, dont la lourdeur est dénoncée actuellement,
- définir le fonctionnement de cette future structure.

(Annexe 2 – suite)

Tout en étant consciente de la difficulté de mettre en place cette nouvelle structure, la Direction est convaincue que le modèle imaginé, dont les modalités doivent être précisées, peut donner une impulsion bienvenue au développement de notre faculté. Ce développement doit lui garantir la place qui lui revient sur la scène internationale. Mais il doit aussi faire évoluer le champ couvert par la faculté pour répondre mieux aux attentes de la société d'aujourd'hui en matière de "religieux". Elle est aussi convaincue qu'aussi bien la théologie que les sciences des religions ont leur place à l'Université et que ces deux thématiques doivent être abordées du point de vue scientifique et critique. Même s'il est évident que l'une et l'autre ont des liens avec d'autres facultés de l'UNIL, la Direction est d'avis que le contact de ces deux disciplines est riche et doit subsister de manière prioritaire. Enfin, la Direction est très attachée à l'indépendance envers les Eglises et elle n'acceptera la mise en œuvre de nouvelles structures qu'à condition que cette indépendance soit au moins aussi grande qu'actuellement.

La Direction est consciente de la difficulté de réaliser ce projet. Elle attend pour l'instant un rapport des Doyens montrant les détails du modèle proposé, avec des informations sur les avantages et les inconvénients et sur sa faisabilité. Elle sait qu'il existe le risque que la vision que les Rectorats ont présentée ne puisse pas complètement se réaliser ou soit amendée. Malgré cela, tout progrès en matière de collaboration aura à terme des avantages indiscutables pour notre faculté.

**2. Les auteurs de l'interpellation demandent à la Direction d'évaluer la faisabilité d'un éventuel déplacement de la section des sciences des religions dans une autre faculté et/ou de la modification du DIHSR.**

Ce point n'est pas à l'ordre du jour actuellement. La décision du Conseil des Rectorats d'août 2007 donne mandat d'examiner le modèle décrit ci-dessus. Il n'est pas cohérent d'envisager maintenant la faisabilité d'une solution complètement différente. Ce serait le meilleur moyen de ne rien changer!

Par ailleurs, la Direction est d'avis que le transfert du domaine des sciences des religions dans une autre faculté apaiserait probablement certaines tensions actuelles, mais en créerait d'autres et serait à moyen terme défavorable aussi bien à la théologie qu'aux sciences des religions. En particulier, une Faculté de théologie et de sciences des religions lui paraît être le seul cadre d'un développement possible pour les sciences des religions en tant qu'ensemble coordonné de savoirs.

**3. Les auteurs de l'interpellation demandent à la Direction d'indiquer le calendrier prévu pour le rapprochement des trois facultés.**

Le Conseil des Rectorats tient sa prochaine séance le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Il examinera à cette date le rapport des Doyens consacré au modèle cité ci-dessus. Sur cette base, il décidera de la suite à donner à ce dossier et précisera ou réorientera ses intentions. La seconde moitié de l'année 2008 pourrait permettre de préciser la structure et l'organisation proposées. Du point de vue de la Direction, il faut que le modèle de collaboration retenu soit arrêté au plus tard à la fin de l'année civile 2008, pour être soumis cas échéant aux autorités compétentes.

(Annexe 2 – suite)

**Les auteurs de l'interpellation posent en outre les questions suivantes:**

**4. Quel rôle la Direction imagine-t-elle confier au DIHSR et aux sciences des religions en général au sein de l'entité qui succèdera à la Fédération des facultés de théologie ?**

Le DIHSR est une unité interfacultaire de l'Université de Lausanne, chargée principalement de coordonner l'enseignement. Dans la mesure où le modèle proposé par l'intention du Conseil des Rectorats maintient une faculté à Lausanne, commune aux trois universités, une tâche de coordination avec les autres facultés de l'UNIL restera indispensable. A cet égard, il n'y a a priori pas de raison de changer l'existence et la mission du DIHSR.

En ce qui concerne le rôle du domaine des sciences des religions, la Direction est d'avis qu'il est essentiel pour orienter le profil de la faculté vers les préoccupations de la société d'aujourd'hui. Pour le reste, elle n'a rien à ajouter par rapport aux commentaires ci-dessus.

**5. Dans quelle mesure la Direction a-t-elle consulté les personnes et corps concernés en FTSR avant de négocier le plan de rapprochement avec les autres universités ?**

En raison du rappel du contexte fait ci-dessus, les Rectorats des universités AZUR ont dû exprimer leur vision d'avenir de la collaboration entre les trois facultés. Ils l'ont fait en deux temps. Dans un premier temps, il a eu plusieurs discussions avec les Doyens qui ont exprimé leur avis personnel sur plusieurs modèles suggérés. Dans un deuxième temps, le Conseil des Rectorats a exprimé sa préférence pour le modèle décrit ci-dessus. Depuis août 2007, le mandat confié aux Doyens a été confirmé par différents courriers des Rectorats; il a été diffusé et discuté au sein des facultés concernées et dans le cadre du Conseil de la Fédération.

Au sein de la faculté lausannoise, ce projet a été largement débattu. La Direction a souhaité participer à une séance extraordinaire du Conseil de faculté (élargi à quelques invités) consacrée exclusivement à cet objet et a ainsi eu l'occasion d'entendre les différents avis exprimés. Elle a aussi eu diverses occasions de rencontrer certains membres de la faculté et/ou d'échanger des courriers à ce propos. Par ailleurs, de nouveaux entretiens seront organisés en juin prochain pour que chaque organe concerné puisse faire part de ses attentes et de ses préoccupations.

**6. Quel est l'avis de la Direction quant au débat public causé par l'annonce de ce rapprochement et quelles conclusions en tire-t-elle?**

Le débat qui s'est instauré en Faculté de théologie et de sciences des religions est parfaitement légitime. C'est un débat important, qui n'est pas nouveau comme la lecture de l'histoire de l'Université de Lausanne le montre aisément. Ce n'est pas seulement une opposition entre la Section de théologie et celle de sciences des religions, mais également une source de discussions au sein de chacune des deux sections.

Cette tension est ancienne mais elle est ravivée par la crainte d'un changement de structure qui perturberait les équilibres construits au cours des dernières années.

*(Annexe 2 – suite)*

La Direction est parfaitement consciente de cette tension et fait beaucoup d'efforts pour en comprendre tous les aspects. Elle regrette en revanche que le débat soit devenu public (via la presse, les contacts politiques, etc.). Cela affaiblit considérablement la position lausannoise car l'Université de Lausanne est pour l'instant vue comme un lieu de déchirement peu attirant pour une collaboration durable et ambitieuse et peut-être même pour de futurs étudiants. La Direction le déplore vivement et tient à affirmer que cela complique grandement sa tâche. Elle tient aussi à rappeler que pour que le projet réussisse et que l'ambition se réalise, sous une forme ou sous une autre, il faut une certaine adhésion de tous les partenaires, y compris bien entendu les facultés genevoise et neuchâteloise.

Enfin, la Direction demande à toutes les personnes et instances concernées de laisser le processus d'élaboration du modèle retenu se faire jusqu'au bout. Elle a toujours dit que ce n'est que sur la base d'un projet bien compris que les autorités compétentes prendront les décisions appropriées pour l'avenir structurel de la théologie et des sciences des religions.

La Direction est aussi convaincue que le statu quo en matière de collaboration serait à long terme néfaste à l'UNIL. Elle espère que tous comprendront l'enjeu de cette réflexion qui va bien au-delà de la situation personnelle de tel ou tel membre de la Faculté. Elle est à disposition de chacun pour en discuter si nécessaire.

DIRECTION DE L'UNIVERSITE

Dominique Arlettaz, recteur

Lausanne, le 22 mai 2008

**Annexe 3****Rapport de la Commission des Finances et de Gestion  
du Conseil de l'Université de Lausanne**

La séance de la Commission s'est tenue le 13 mai 2008, à la véranda du Château de Dorigny, sous la présidence de M. le Professeur Laurent Schild, et en présence de M. le Recteur Dominique Arlettaz, Mme Sylvie Dreyfus et M. Pierre Wyss du service financier de l'UNIL, ainsi que de Mme Maria Rey, du secrétariat du Conseil de l'UNIL.

La Commission a apprécié les explications claires et détaillées fournies par M. le Recteur Dominique Arlettaz et ses collaborateurs qui ont répondu avec précision et patience aux questions de la Commission. La Commission s'est vue rappeler les grandes lignes du budget 2009 et son contexte historique. La Commission relève que le Recteur a appelé le budget 2009 « excellent » et « ambitieux » ; elle relève aussi que ce budget pourrait être, toujours selon le Recteur, « trop ambitieux », tant il est vrai que le Conseil d'Etat pourrait ne pas suivre entièrement la Direction dans ses demandes de subvention.

En effet, la demande de subvention de la Direction au Conseil d'Etat passe pour 2009 de 245 à 253 millions, soit une augmentation de près de 10 millions. Cette augmentation se justifie notamment par la prise en charge de loyers relatifs à 4 nouveaux bâtiments universitaires (1.8 millions, EMPD No 231), une augmentation prévisible des allocations familiales à hauteur de 1.4 millions, et l'indexation salariale de 4 millions, une augmentation issue des négociations budgétaires. L'objectif, pour la Direction, est de pouvoir dégager de ce budget un montant approchant les 3.5 millions pour le Plan stratégique. Ce budget 2009 doit être mis en relation avec le budget 2007 où une augmentation de 10 millions de la subvention avait été rejetée par le Conseil d'Etat, et avec l'augmentation de 7.5 millions de la subvention cantonale proposée au budget 2008, est acceptée. La Commission dans son ensemble salue ce budget 2009 qui présente donc une croissance « modérée » et qui permettra de soutenir le Plan stratégique.

**Conclusion :**

La Commission se félicite de la précision et de la clarté dont fait montre la Direction pour la présentation du budget. La Commission estime bon le travail de la Direction dans sa planification du budget et son travail avec les autorités. La Commission salue le budget en augmentation pour 2009 ainsi que les perspectives d'avenir favorables qu'il laisse augurer.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la Commission unanime recommande au Conseil d'approuver le budget 2009 de l'Université de Lausanne tel que présenté par la Direction.

Au nom de la Commission des Finances et de Gestion de l'UNIL,

Les rapporteurs,

John Antonakis

Boris Vejdovsky

Annexe 4**Point 6 : Question de M. Jean-Michel Adam , Professeur à la Faculté des Lettres, à la Direction de l'Université :**

Dans l'exposé des « valeurs » du Plan stratégique (point 26, page 14), il est rappelé que le législateur a donné pour mission à l'Université « **la description objective des phénomènes naturels, sociaux et humains, l'exposé objectif des différents courants de pensée ainsi que l'usage de méthodes critiques rigoureuses dans la discussion des opinions scientifiques, sociales, politiques, philosophiques ou religieuses** ». Page 15, au point 31, il est rappelé également que la nature universitaire de la formation « **réside dans sa fonction émancipatrice et critique, fondée sur une prise de distance** ».

Les affaires des affiches du SVP-UDC et plus globalement le virage populiste de la tonalité globale du discours politique (campagne du mouton noir et campagne actuelle sur les procédures de naturalisation) m'ont amené à prendre, dans la presse, une position critique et à souhaiter que presse écrite et Université s'engagent dans un enseignement de la vigilance philologique du type de celui que Victor KLEMPERER a su engager, entre 1933 et 1947, dans son journal sur la nazification de la langue allemande et *LTI - Notizbuch eines Philologen* (traduit sous le titre *LTI, la langue du IIIe Reich*).

Constatant que l'Université a su se prononcer à propos de questions économiques ou juridiques, **je pose la question de l'intervention des universitaires dans des débats de société qui touchent les disciplines linguistiques, sociologiques, les sciences politiques**, et cela même en pleine période électorale. Des débats sur l'Ecole ne manqueront pas de resurgir dans les années à venir. A quel titre interviendrons-nous ? Les organes de presse de l'Université nous réserveront-ils la même place qu'aux juristes, médecins, économistes en d'autres circonstances ?

A moins d'avoir une vision positiviste et scientiste des concepts de « description OBJECTIVE », d'« exposé OBJECTIF », de « méthodes critiques RIGOUREUSES », je ne crois pas que l'analyse du discours politique contemporain, lorsqu'elle vise à dévoiler de façon critique les dérives auxquelles l'histoire du XXe siècle nous a rendus particulièrement sensibles, doive être rangée dans la rubrique « opinions politiques des professeurs », c'est-à-dire découplée des valeurs propres à l'Université. Je me demande si notre Université ne botte pas alors en touche.

J'initie volontairement un débat qui a pour arrière-fond la question de l'objectivité dans les sciences de l'homme et de la société. Mais **les valeurs proclamées dans le Plan stratégique ne doivent-elles pas être assumées jusqu'au bout ?** Je n'ose pas croire que la phrase point 354, page 30 : « s'assurer que [les orientations prises par l'UNIL] soient en phase avec les préoccupations des milieux politiques » entre en contradiction avec la valeur affirmée page 14 et qui prône « l'esprit d'indépendance académique » et, plus loin, page 29, avec la volonté de ne pas « s'enfermer dans sa tour d'ivoire ».